



Conseil des droits de l'homme

31^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Chine

Genève, le 6 novembre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse recommande à la Chine de respecter tous les droits de l'homme du peuple tibétain et des autres minorités, y inclus l'importance d'un environnement sûr, propre, sain et durable, indispensable à la jouissance de nombreux de ces droits.

Préoccupée par la répression, **nous recommandons de mettre un terme à la pratique de « résidence surveillée dans un lieu désigné », spécifiquement à l'égard des défenseurs des droits de l'homme et des avocats.**

Nous recommandons de fermer tous les « centres de rééducation » dans les zones ouïgoures et de faciliter les visites de la Haut-Commissaire et des procédures spéciales à Xinjiang.

Quant à la nouvelle législation de violence domestique, **nous recommandons en particulier que les obligations envers les victimes féminines qui en découlent soient mise en œuvre dans les meilleurs délais.**

Je vous remercie.